

OPINION

sport.union@sonapresse.com

Quelle place aux femmes dans la transition des institutions ?

Par Irma Julienne ANGUE MEDOUX

COMME l'écrit Catherine Coquery-Vidrovitch, " en raison du principe enraciné de séniorité et du caractère globalement patriarcal des sociétés africaines anciennes, les femmes, en Afrique sauf exception, n'ont pas joué de rôle public, donc, entre autres, de rôle politique explicite pendant la plus longue durée de l'histoire, " ! La situation de l'iniquité culturelle au Gabon est actuellement criante. Pour que toutes puissent contribuer à exercer leurs rôles de citoyennes à l'instar des sénatrices qui ont la capacité de le faire, il faut d'abord leur donner l'éducation adéquate qui le leur permettra. Mais il faut également donner aux hommes la capacité d'y répondre de façon appropriée. Seule cette éducation de la faculté de juger des deux genres peut en effet mettre en mesure l'État de transition de développer les institutions chargées d'instaurer et de sauvegarder les conditions politiques d'une équité réelle entre les genres.

Car l'éducation des femmes doit parvenir à forger chez les femmes une parité avec les hommes dans l'usage de leur jugement. Tous les efforts entrepris en ce sens à tous les niveaux de l'éducation, doivent être soutenus par les éducateurs. Il leur faut en effet affronter une tradition qui avantage d'entrée de jeu dans la vie les hommes en promouvant une polygamie qui freine l'égalité entre les genres. La main que l'homme a mise sur la dynamique juridique des institutions n'a d'égal aujourd'hui que celle qu'il impose aux femmes tant dans la vie civile et la vie civique que dans les analyses qu'ils portent sur elles dans les sciences humaines. Celle-ci s'attaque sans vergogne à leur précarité et aux systèmes

de dépendances financière, économique et politique qu'elle leur impose, mais elle continue aussi à mépriser les résultats que parviennent à dégager les intellectuelles sur les entreprises de domination machistes les plus patentes. La formation la plus urgente des hommes est donc d'éduquer ces derniers à respecter l'égalité institutionnelle des femmes : ils occupent la majorité des postes à responsabilité et s'opposent trop souvent à tout partage de ces responsabilités avec elles. Cette résistance est confortée par la voix prépondérante qu'ils gardent dans la famille. Ces privilèges indus ne peuvent disparaître que si leur éducation leur permet de reconnaître que les femmes ont un droit paritaire à juger de leurs conditions de vie familiales et sociales.

Il importe donc au plus haut point que les femmes s'engagent tant dans ce dialogue avec les institutions où elles doivent pouvoir empêcher les catastrophes sociales les plus radicales, que dans le dialogue des genres, où il leur faut rétablir l'espace public de la vie civile, civique et politique aussi bien que le dialogue intellectuel de haut niveau ou elles doivent pouvoir faire respecter leurs apports culturels les plus précieux.

Pour que leur intervention puisse advenir de façon réelle, nous proposons donc tout d'abord de rattacher au poste de Premier ministre un poste de secrétaire d'État chargé de dénombrer toutes les situations qui aggravent la situation d'infériorité des femmes et d'y parer en soumettant aux deux Assemblées les propositions de lois qui lui semblent nécessaires. Seule une telle réforme institutionnelle nous semble pouvoir s'attaquer à l'iniquité entre les genres qui affecte encore le Gabon. Pour avancer vers la création de



Photo: DR

cette réforme institutionnelle de base, il s'impose d'organiser durant la Transition des commissions ad hoc qui recueillent toutes les données permettant de faire le point sur cette situation d'iniquité entre les genres :

1) Une commission sénatoriale sur l'inégalité professionnelle avec pour mission de faire de l'égalité salariale une obligation de résultats et non plus simplement une obligation de moyens. En brisant le plafond de verre : les entreprises de plus de 1 000 salariés devront avoir au moins 30 % de cadres dirigeantes en 2027 et 40 % en 2030 et en favorisant la place des femmes dans les filières d'avenir : les jurys de sélection pour l'accès à l'ensemble des formations du supérieur devront comprendre au moins 30% de femmes.

Une commission sénatoriale pour étudier les moyens permettant une plus grande égalité dans les familles : étant donné la tradition de la polygamie, il s'impose

d'étudier tous les moyens permettant de restaurer le pouvoir des femmes à intégrer leur famille dans le régime des droits de l'homme et d'échapper à l'arbitraire et à la violence que cette polygamie tolère encore. Les moyens juridiques devraient être renforcés pour que les femmes échappent à cette violence et à cet arbitraire d'un autre âge. Car cette violence et cet arbitraire sont tellement enracinés comme principes qu'elles engendrent des violences physiques et psychiques qui se passent de toute régulation. En particulier, il faudrait veiller à créer un service public d'intermédiation des pensions alimentaires permettant de lutter contre les impayés des pensions alimentaires à payer aux femmes répudiées.

3) Une troisième commission devrait s'attarder sur tout ce qui menace la santé des femmes. La santé des femmes est un levier puissant de lutte contre les inégalités entre

les femmes et les hommes. Profond vecteur d'inégalités, les spécificités liées au genre en matière de santé sont restées pendant longtemps taboues et ignorées. Il lui faudrait proposer une stratégie globale en faveur de la santé des femmes. En l'articulant autour de trois grands objectifs stratégiques : améliorer la santé sexuelle et reproductive, mieux prendre en compte les spécificités de la santé des femmes, renforcer l'accès des femmes à la santé.

4) Une quatrième commission devrait s'attaquer à l'essentiel : favoriser des programmes de formation à une culture généralisée de l'égalité entre genres. Pour se débarrasser des préjugés et des stéréotypes sur les filles et les garçons, il est essentiel de diffuser et de transmettre une culture de l'égalité. Dès leur plus jeune âge, filles et garçons sont confrontés à des biais qui affectent la perception qu'ils ont d'eux et d'elles-mêmes. Ces stéréotypes déterminent leurs choix et altèrent leur relation à l'autre. Cette commission devrait construire un programme visant à assurer à chacun et chacune l'accès à un même éventail de possibles, sans discrimination, qu'il ou elle soit enfant, adolescent ou adulte. Il s'agit alors de diffuser et renforcer tous les moyens permettant d'implanter une culture de l'égalité dans l'école, à travers l'école et hors de l'école pour que celle-ci devienne un horizon de vie qui aille de soi.

L'actuel régime de transition devrait donc considérer ce secteur de l'iniquité entre les genres comme l'un des plus urgents à traiter car il a été laissé en jachères depuis l'accès du Gabon à l'indépendance et l'on ne peut se contenter d'inventer des rustines pour ne faire que pallier ses conséquences.

*Enseignante-chercheuse, écrivaine spécialiste du Genre